

s'est, il y a un an, dans la séance de la distribution des tableaux de la Société des Amis des Arts, formellement engagé à le satisfaire. Toutes les promesses de M. Martin ont été jusqu'à ce jour sans aucun résultat. Le terrain a été choisi, il est vrai, le plan dressé, mais tout en est resté là depuis ce beau mouvement. Les bonnes intentions de M. Martin ont-elles été paralysées par le conseil municipal? Ce dernier n'aurait-il pas compris la portée morale d'une semblable fondation, et n'en aurait-il envisagé que le côté matériel et positif. Nous aimons mieux croire qu'il n'a pas été consulté, et que la politique a fait seule oublier au compétiteur malheureux de M. Jars les promesses du maire de la ville de Lyon.

Ne serait-il pas temps de s'affranchir de cette apathie et de cette indifférence administrative? ne serait-il pas temps d'avoir recours à d'autres moyens plus efficaces et plus prompts? car s'il est déplorable, pour une ville du premier ordre, centre du commerce et des arts de tout le midi de la France, d'être privée d'un établissement aussi intéressant pour la majeure partie de sa population, surtout à une époque où la musique fait partie essentielle de l'éducation de presque toutes les classes de la société, ne devons-nous pas faire tous nos efforts pour obtenir la réalisation de nos espérances, et cela sans compter sur d'autre appui que celui qui se présente naturellement à nous : l'association des nombreux exécutants, des dilettanti que notre ville renferme dans son sein?

Ne sollicitons donc plus inutilement l'administration locale, et fondons une société musicale par voie de souscription, de même que cela s'est pratiqué pour la Société des Amis des Arts, en nous confiant dans les seules ressources que l'union bien entendue de tous les éléments musicaux dispersés et disséminés dans notre ville nous présente abondamment.

Il ne s'agit pas d'élever un monument fastueux qui ressemble en rien à notre Grand-Théâtre, mais seulement de transformer en salle de concert, un local assez spacieux pour répondre à cette destination; il s'agit pour nous de n'être plus réduits, à l'avenir, à demander un asile temporaire, à deux salles dont l'une sert de sanctuaire à l'agiotage ou au placement de denrées coloniales, et l'autre à l'art culinaire, de telle façon que c'est entre la hausse et la baisse, ou entre deux